



BIEN REMPLIR SON AVENANT EN LIGNE

Contrats photovoltaïques sous arrêtés





Ce pas à pas vous permet de remplir le formulaire d'avenant de cession, **nécessaire au transfert du contrat d'achat entre deux parties**, dans les cas suivants :

- Achat ou vente d'un bien immobilier équipé de panneaux photovoltaïques
- Divorce ou Séparation
- Passage d'un statut de particulier à professionnel
- Passage d'un statut de professionnel à particulier

Toutes les mentions portant le symbole (*) sont obligatoires et doivent être renseignées. Dans le cas contraire, l'avenant ne sera pas valide.

Cette notice concerne bien l'avenant de cession et non l'avenant décès. **Retrouvez les démarches en cas de décès du titulaire du contrat.**



BIEN REMPLIR SON **AVENANT**

 **EDF**
Obligation d'Achat

Respecter ces étapes pour être certain de la validité de votre avenant de cession

PREMIÈRE PARTIE – À REMPLIR PAR L'ANCIEN TITULAIRE (LE CÉDANT)

➤ ÉTAPE 1 – TYPOLOGIE CONTRAT

Indiquez le type de contrat (ce numéro figure sur votre contrat initial) via la liste déroulante. Les types de contrats concernés sont : S21, S17, S11C, S11S, S11MV2, S11M, S11, S10B, S10, S06, S01.

**AVENANT DE CESSION AU CONTRAT D'ACHAT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR
UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE DE TYPE S21**

Avenant changement titulaire tripartite post LTE_V2.0.

BIEN REMPLIR SON **AVENANT**

PREMIÈRE PARTIE – À REMPLIR PAR L'ANCIEN TITULAIRE (LE CÉDANT)

➤ ÉTAPE 2 – NUMÉRO DE CONTRAT

Indiquez le numéro du contrat d'achat EDF OA concerné. Ce numéro figure sur les conditions générales et conditions particulières de votre contrat (numéro commençant par BTA, BO ou BOA).

Cession du contrat n° (*)

CONDITIONS PARTICULIERES (PHOTO2011C_V1-0)

Contrat n° **BTA0123456**

Entre
ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital
de 1 054 568 341 €, inscrite au registre du commerce et
des sociétés de Paris sous le n° 552 081 317, et dont le
siège social est situé à Paris (8ème),

et

domicilié à :

BIEN REMPLIR SON **AVENANT**

PREMIÈRE PARTIE - À REMPLIR PAR L'ANCIEN TITULAIRE (LE CÉDANT)

➤ ÉTAPE 3 – COORDONNÉES DU CÉDANT

Indiquez les coordonnées de l'ancien titulaire en complétant le cadre « Le cédant » :

- ☐ Nom et prénom (si vous êtes un particulier) ou Raison sociale (si vous êtes un professionnel ou un particulier enregistré auprès de l'INSEE)
- ☐ Adresse de correspondance du cédant. En cas de producteur professionnel, l'adresse indiquée ici doit être identique à l'adresse du siège social de l'entreprise.

LE CEDANT	
CADRE RESERVE A L'ANCIEN TITULAIRE	
(*)	NOM et PRENOM ou RAISON SOCIALE (EN MAJUSCULES)
domicilié (*)	ADRESSE (EN MAJUSCULES)
désigné ci-après par « l'Ancien Producteur »,	

➤ POINT DE VIGILANCE

Veillez à ce que les informations soient identiques à celles indiquées dans le contrat initial.

Exemple : s'il était indiqué M. et Mme Dupont en titulaire du contrat, les deux noms doivent être mentionnés à nouveau dans cet encart. Le cas échéant serait un motif de non-conformité de l'avenant.

BIEN REMPLIR SON AVENANT

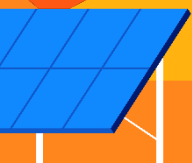
PREMIÈRE PARTIE – À REMPLIR PAR L’ANCIEN TITULAIRE (LE CÉDANT)

ÉTAPE 4 – ADRESSE DU SITE DE PRODUCTION

Indiquez l’adresse du site de production. L’adresse doit être identique à celle indiquée sur le contrat initial. En cas de modification d’adresse, une attestation Enedis mentionnant la nouvelle adresse devra être jointe à cet avenant.

déclare céder l’installation sise au (*)

ADRESSE DU SITE DE PRODUCTION (EN MAJUSCULES)



BIEN REMPLIR SON AVENANT



EDF
Obligation d’Achat

Respecter ces étapes pour être certain de la validité de votre avenant de cession

À SAVOIR : LES TYPOLOGIES DE PRODUCTEURS

En Obligation d'achat, nous distinguons deux types de producteurs :



- **Les producteurs particuliers (non-inscrits au registre des commerces et des sociétés)** : ceux-ci indiquent alors le(s) nom(s) et prénom(s) d'une ou plusieurs personnes physiques. Ils ne doivent pas renseigner les cases numéro de SIRET et ne sont pas concernés par les mentions TVA.



- **Les producteurs professionnels** : cette typologie de producteur regroupe l'ensemble des sociétés ou personnes morales inscrites au registre des commerces et des sociétés. Il convient donc d'indiquer un numéro de SIRET ainsi que renseigner l'une des deux cases relatives au régime de la TVA.

BIEN REMPLIR SON **AVENANT**

DEUXIÈME PARTIE- À REMPLIR PAR LE NOUVEAU TITULAIRE (LE CESSIONNAIRE OU L'ACQUÉREUR)

ÉTAPE 5 – LES COORDONNÉES DU CESSIONNAIRE

Indiquez les coordonnées de l'acquéreur en complétant le cadre « Le cessionnaire » selon votre typologie de producteur définie dans la slide précédente :

- ☐ Nom et prénom (si vous êtes un particulier) ou Raison sociale (si vous êtes un professionnel)
- ☐ Adresse de correspondance du cessionnaire.

Tél : 04 91 17 59 56
Fax : 04 91 17 59 29

A la date du 19 Février 2014

Description de l'entreprise ou de l'organisme	
Identifiant SIREN	800 500 951
Identifiant SIRET du siège	-----
Désignation	VITICULTEUR ET COMMERCE
Sigle	-----
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	18/02/2014

LE CESSIONNAIRE

CADRE RESERVE AU NOUVEAU TITULAIRE

(*) NOM et PRENOM ou RAISON SOCIALE (EN MAJUSCULES)

domicilié (*)

Adresse (EN MAJUSCULES)

désigné ci-après par « le Producteur »,

SIREN OBLIGATOIRE SI PROFESSIONNEL

VOUS ÊTES PRODUCTEUR PROFESSIONNEL

La raison sociale, pour un professionnel, correspond au nom de l'entreprise. L'adresse postale suivant la mention « domicilié » est toujours l'adresse du siège de l'entreprise.

DEUXIÈME PARTIE- À REMPLIR PAR LE NOUVEAU TITULAIRE (LE CESSIONNAIRE OU L'ACQUÉREUR)

➤ ÉTAPE 6 – LA TVA

Comme mentionné à la page 7, qui définit les typologies des producteurs, il est nécessaire de clarifier votre situation par rapport à la TVA dans le cadre réservé au cessionnaire :

- Si vous êtes un particulier, vous n'avez rien à cocher.
- Si vous êtes un professionnel ou un particulier enregistré auprès de l'INSEE, vous devez impérativement indiquer votre numéro SIREN et cocher l'une des cases suivantes :
 - ☐ Si vous êtes assujetti à la TVA, cochez la case « le producteur est assujetti à la TVA ».
 - ☐ Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA, cochez la case « le producteur n'est pas assujetti à la TVA ».

En savoir plus sur [L'assujettissement à la TVA](#)

Le producteur n'est pas assujetti à la TVA (*) ☐

Il déclare bénéficier de la franchise fixée par l'Article 293 B du code général des impôts et ne pas avoir opté pour la taxation à la TVA. Les factures du Producteur portent obligatoirement la mention « TVA non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts ».

Le producteur est assujetti à la TVA (*) ☐

Soit de plein droit, soit suite à l'option pour la TVA prévue à l'article 293 F du code général des impôts. Les factures du producteur portent obligatoirement la mention « autoliquidation », ainsi que les numéros de TVA du Producteur et de l'Acheteur. Le cas échéant, la facture mentionne si le Producteur a opté pour la taxation à la TVA d'après les débits.


SIREN OBLIGATOIRE SI PROFESSIONNEL

BIEN REMPLIR SON AVENANT

 **EDF**
Obligation d'Achat

Respecter ces étapes pour être certain de la validité de votre avenant de cession

TROISIÈME PARTIE – À REMPLIR PAR LES DEUX PARTIES (CÉDANT ET CESSIONNAIRE)

➤ ÉTAPE 7 – LA DATE D’EFFET

Indiquez la date de cession de l’installation.

ARTICLE 2 – DATES DE CESSION ET DE REPRISE DE FACTURATION DE L’AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de cession de l’installation, soit le (*)

Les parties conviennent que la période de facturation en cours à la date de cession est au bénéfice du cessionnaire. Les périodes de facturations antérieures sont au bénéfice du cédant.

➤ À SAVOIR

Le cédant ne doit pas facturer la période de facturation en cours. Elle sera au bénéfice du nouveau titulaire.

À SAVOIR : LA DATE DE REPRISE DE FACTURATION

La date de reprise de la facturation par le cessionnaire (nouveau titulaire) correspondra au premier jour de la période de facturation en cours à date de cession.

Conformément à l’article 1 de cet avenant, les effets de la substitution du Cessionnaire dans les droits et obligations du Cédant portent uniquement sur la période de facturation en cours au moment de la cession de l’installation et les périodes de facturation postérieures à cette cession.



BIEN REMPLIR SON AVENANT

TROISIÈME PARTIE – À REMPLIR PAR LES DEUX PARTIES (CÉDANT ET CESSIONNAIRE)

➤ ÉTAPE 8 – NOUVELLES COORDONNÉES

Indiquez vos nouvelles coordonnées dans le tableau. Ces coordonnées sont indispensables pour le bon traitement de votre demande.

- ☐ Je suis l'ancien producteur (le cédant / l'ancien titulaire) : je renseigne ma nouvelle adresse postale, mon téléphone et mon adresse mail.
- ☐ Je suis le nouveau producteur (le cessionnaire / le nouveau titulaire) : je renseigne mon téléphone et mon adresse mail.

Coordonnées	Ancien Producteur	Producteur
Nouvelle adresse postale (en cas de déménagement)		
Téléphone		
Adresse e-mail		

BIEN REMPLIR SON **AVENANT**

TROISIÈME PARTIE – À REMPLIR PAR LES DEUX PARTIES (CÉDANT ET CESSIONNAIRE)

> ÉTAPE 9 – PARAPHES, SIGNATURES

Une fois le formulaire correctement rempli :

- Imprimez le formulaire
- Signez le formulaire (voir règles de signature dans le tableau ci-dessous)

Titulaires du contrat	Signatures requises
M et MME X (même nom)	Signature de M X <u>ET</u> de MME X (les deux titulaires du contrat doivent signer)
M ou MME X (même nom)	Signature de M X <u>OU</u> de MME X (une seule signature suffit)
M X et MME Y (noms différents)	Signature de M X <u>ET</u> MME Y (les deux titulaires du contrat doivent signer)
M X ou MME Y (noms différents)	Signature de M X <u>OU</u> MME Y (une seule signature suffit)

Si 1 titulaire du contrat :

1 paraphe, une signature

Si 2 titulaires du contrat

2 paragraphes, 2 signatures

IDEM pour le Cessionnaire

BIEN REMPLIR SON **AVENANT**



Respecter ces étapes pour être certain de la validité de votre avenant de cession

TROISIÈME PARTIE – À REMPLIR PAR LES DEUX PARTIES (CÉDANT ET CESSIONNAIRE)

ÉTAPE 10 – ENVOI

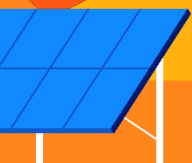
Envoyez l'avenant de cession à l'adresse suivante :

EDF OBLIGATION D'ACHAT
Filière Photovoltaïque
TSA 10295
94962 CRETEIL CEDEX



À SAVOIR

Après réception et contrôle par nos services, EDF Obligation d'Achat confirmera sa prise en compte.
Conservez bien votre exemplaire.



BIEN REMPLIR SON **AVENANT**



Respecter ces étapes pour être certain de la validité de votre avenant de cession